



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
22 décembre 2014
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 16^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 21 novembre 2014, à 10 heures

Président : M. Ružička (Slovaquie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015
(suite)

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-65326X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/69/417, A/69/417/Corr.1 et A/69/580)

1. **M. Cutts** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui), présentant le rapport du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/69/417 et A/69/417/Corr.1), dit qu'à la suite de l'approbation par l'Assemblée générale de la stratégie de mise en œuvre du plan dans sa résolution 68/247 A, le Secrétaire général a commencé à s'acquitter du mandat qui lui a été prescrit à cet égard par la mise en place d'une équipe de gestion du projet, le lancement de services de consultation d'architecture et l'élaboration du cahier des charges pour les études techniques. En coordination avec le Bureau des services centraux d'appui, l'équipe de gestion du projet a fait la synthèse des enseignements tirés d'autres projets d'équipement entrepris par l'Organisation, notamment le plan-cadre d'équipement, et en a tenu compte.

2. Des mécanismes de contrôle interne ont été institués, avec un plan de travail fractionné et une ventilation correspondante des dépenses adossés à un plan de maîtrise des coûts et du calendrier d'exécution. En outre, un consultant indépendant en gestion des risques donne des conseils sur la stratégie d'atténuation des risques et dresse l'inventaire de ceux-ci. Le plan de mise en œuvre du projet définit les activités et les mesures nécessaires pour se plier aux objectifs du programme sur les plans du contenu, de la qualité et des coûts. Le Secrétaire général a affiné et mis au point la structure de gouvernance et de supervision proposée pour la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial, de façon à assurer la maîtrise du projet sur les plans du budget, du calendrier d'exécution et de la qualité. Cette structure est composée d'un comité directeur, qui est responsable du contrôle à un niveau élevé, et d'un conseil consultatif chargé de fournir au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève des conseils indépendants et impartiaux concernant la gestion du projet.

3. Le rapport contient également les données les plus récentes sur le financement du projet. Le pays hôte a officiellement consenti un prêt sans intérêts pour

le remplacement du bâtiment E et une garantie gouvernementale pour un prêt à taux d'intérêt réduit destiné à couvrir les coûts d'une partie de la rénovation. Le Secrétaire général a continué de réfléchir aux possibilités offertes par des mécanismes alternatifs de financement qui permettraient de faire baisser la part contributive des États Membres. En outre, l'option des partenariats public-privés a été abandonnée, car non viables. On a aussi envisagé le recours aux contributions volontaires des États Membres. Les Émirats arabes unis ont annoncé une contribution importante. Une proposition d'approbation et de financement du projet sera présentée à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

4. Les mesures à prendre en priorité concernent la mise au point définitive du schéma directeur des études techniques et de l'étude d'avant-projet; l'achèvement de l'inspection détaillée de l'état des bâtiments et du site; l'élaboration de l'avant-projet détaillé de remplacement du bâtiment E et l'établissement de la structure de gouvernance du projet.

5. Dans son précédent rapport (A/68/372), le Secrétaire général avait estimé les ressources nécessaires pour l'équipe de gestion du projet, le personnel de liaison et les services consultatifs à 42 millions de francs suisses. Dans sa résolution 68/247 A, l'Assemblée générale avait approuvé les crédits nécessaires pour 2014 et renvoyé à la présente session l'examen des ressources pour 2015, qui étaient estimées à 26 283 400 francs suisses. Ces ressources doivent servir à la couverture des dépenses relatives à l'équipe de gestion du projet, à la proposition revue et corrigée comportant trois postes temporaires supplémentaires et six experts opérationnels, ainsi qu'à la réduction de quatre postes dont les fonctions seront assumées par les consultants.

6. Les prochaines étapes du projet portent sur des activités cruciales pour le respect du calendrier d'exécution, les travaux de construction devant être lancés au début de 2017. Le moindre contretemps dans la prise de décision relatives à ces étapes et à la mobilisation des ressources nécessaires, occasionnera une démobilitation, à laquelle succèdera, par la force des choses, une remobilisation des compagnies consultantes, et donc, des retards et des frais supplémentaires. L'Assemblée est, en conséquence, priée d'approuver les ressources demandées afin que

ces activités cruciales puissent être menées sans interruption à partir du début de 2015.

7. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/69/580), note que le Secrétaire général a élaboré de nouveaux mécanismes et affiné ses propositions précédentes sur la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial. Il note également que les propositions de financement du Secrétaire général reposent sur les prévisions préliminaires concernant les coûts du projet et qu'une estimation révisée des coûts sera soumise à l'Assemblée générale, à la partie principale de sa soixante-dixième session.

8. Notant les progrès accomplis dans les activités préalables à la phase d'études, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui faire part de ses dernières propositions concernant les mesures à prendre pour accélérer le lancement des travaux. En ce qui concerne les mécanismes internes de contrôle proposés, le Comité consultatif accueille favorablement la décision de demander à des experts indépendants de donner leur avis sur les mécanismes de contrôle interne des coûts et du calendrier d'exécution. Il partage également l'avis formulé par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le Plan-cadre d'équipement pour l'année achevée le 31 décembre 2013 (A/69/5 (Vol. 5)) au sujet des bonnes pratiques d'exécution du projet. S'agissant de la proposition affinée du Secrétaire général pour assurer la gouvernance et la supervision de la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial, le Comité consultatif insiste sur la nécessité d'éviter tout éventuel conflit d'intérêts entre les membres chargés de la gestion du projet au jour le jour et se félicite de la proposition de créer un comité directeur durant la phase initiale du plan.

9. Ayant examiné la proposition révisée concernant l'équipe de gestion du projet, le Comité consultatif recommande la création de neuf postes temporaires supplémentaires et ne s'oppose pas à l'allocation des ressources demandées pour 2015. Il recommande toutefois de réduire le montant alloué au titre des voyages de 5 % et de recourir à d'autres moyens de communication.

10. S'agissant du financement du projet, le Comité consultatif remercie de nouveau le Gouvernement

suisse qui a officiellement fait à l'Organisation des Nations Unies une offre de prêt à des conditions favorables, comportant des prêts à la construction remboursables en 50 ans sans intérêt et un prêt destiné à financer les travaux de rénovation, remboursable sur 30 ans et assorti d'un taux d'intérêt fixe. Cette offre est une précieuse contribution à l'exécution d'un projet d'investissement de première importance pour l'Organisation. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée, dans sa résolution 68/247 A, avait prié le Secrétaire général d'étudier plus avant la possibilité de recourir à différents mécanismes de financement, notamment d'accepter des dons, en vue de réduire le montant devant être mis en recouvrement auprès des États Membres. De même, l'Assemblée générale avait spécifié, dans sa résolution 64/243, que l'Organisation des Nations Unies était une organisation à but non lucratif. Le Comité consultatif ne doute pas que le Secrétaire général tiendra compte de ces résolutions lorsqu'il examinera des mécanismes de financement alternatifs, et qu'il en rendra compte dans son prochain rapport intérimaire sur cette question.

11. **M^{me} Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe se félicite des progrès dans l'exécution du plan stratégique patrimonial, qui revêt une importance cruciale pour assurer les meilleures conditions de salubrité, de sûreté, de facilité d'utilisation et d'accessibilité au Palais des Nations. Il se félicite également du choix de l'équipe de gestion du projet et du cabinet d'architecture, ainsi que de la mise en place des mécanismes internes de contrôle et de gestion des risques.

12. Sachant que le Comité des commissaires aux comptes a formulé dans son dernier rapport (A/69/5 (Vol. 5)) des observations sur l'absence d'un mécanisme permettant d'appliquer les enseignements tirés aux futurs projets d'équipement de l'Organisation, il est particulièrement utile de tenir compte des enseignements et pratiques optimales tirés dans les activités précédant la phase d'études du plan stratégique patrimonial. Rappelant les observations formulées par le Comité consultatif dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement (A/69/529) sur l'importance d'assurer une gouvernance indépendante de tous les projets importants qui seront menés dans le futur, l'oratrice dit que le Groupe suivra de près la mise en place de mécanismes internes de contrôle

solides et d'un cadre de gouvernance et de contrôle du projet.

13. Le Groupe note avec satisfaction la décision du Gouvernement suisse d'accorder un prêt sans intérêt. Il examinera les conditions et les modalités de l'offre en vue d'obtenir les conditions les plus favorables à l'Organisation, sans omettre de remercier le pays hôte pour les efforts accomplis dans l'exécution du plan.

14. Il est à espérer que le plan-cadre d'équipement sera mené à bien à la fin de 2016 afin que la phase de construction du plan stratégique patrimonial puisse être lancée en 2017 comme prévu, ce qui permettra, conformément à la résolution 68/247 A de l'Assemblée générale, de ne pas réaliser simultanément deux grands projets d'équipement et de donner à l'Assemblée le temps de réfléchir à tous les aspects du plan stratégique patrimonial avant de prendre une décision finale. Contrairement au plan-cadre d'équipement, où les membres du Comité pouvaient directement témoigner de l'état dans lequel se trouvait le Siège avant la rénovation et en suivre les progrès, le plan stratégique patrimonial sera exécuté à Genève et, par conséquent, le Comité s'appuiera sur le Secrétariat pour avoir des informations détaillées qui pourront être conceptualisées et visualisées. Le Groupe, partageant la vision du Secrétaire général, qui souhaite que l'Office des Nations Unies à Genève demeure un important centre pour les activités de l'Organisation, participera de façon constructive aux délibérations concernant cette importante question.

15. **M. Presutti** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats, l'Albanie, le Monténégro, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie; de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que le rapport du Secrétaire général (A/69/417 et A/69/417/Corr.1) représente une étape importante dans la rénovation du Palais des Nations et exprime ses remerciements au Gouvernement suisse pour son offre de prêt en appui à la réalisation du projet.

16. S'il est entendu que les prévisions de dépenses actuelles ne sont pas définitives, il n'en demeure pas moins qu'il faut ajuster les besoins en ressources. Le montant total des prévisions de dépenses a augmenté et s'affiche à 219 millions de francs suisses depuis

l'achèvement, en 2011, de l'étude technique et architecturale. En conséquence, le Secrétaire général devrait réviser les prévisions de dépenses détaillées et les présenter à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, ce qui permettra de s'assurer que les crédits demandés correspondent aux besoins réels. Le Secrétariat devrait également, dans la mesure du possible, se pencher sur d'autres mécanismes de financement, afin de réduire la part contributive de chacun des États Membres.

17. Il faut établir de solides mécanismes internes et externes de contrôle pour prévenir toute escalade des coûts et veiller à la bonne exécution du projet. Ces mécanismes s'appuieront sur des données d'experts pour soutenir et critiquer l'équipe chargée de l'exécution, surveiller de près le coût du projet, son calendrier et sa portée générale et informer les États Membres des progrès accomplis. Les enseignements tirés de l'exécution du plan-cadre d'équipement doivent également être appliqués comme il convient au plan stratégique patrimonial, notamment en ce qui concerne les dépenses connexes, le financement des imprévus, la maîtrise des coûts, la gestion des risques et les fonctions de l'équipe chargée du projet.

18. Il importe de veiller à ce que chaque projet d'investissement repose sur des stratégies favorisant la souplesse d'utilisation de l'espace de travail et des hypothèses de planification rationnelles tenant compte des besoins à long terme de l'Organisation. L'Union européenne encourage le Secrétariat à réfléchir aux modalités d'intégration de ces aspects dans la conception des bâtiments.

19. **M. Zehnder** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein, dit que la rénovation du Palais des Nations est devenue incontestable, car il pourra ainsi répondre au mieux aux besoins d'une ONU moderne, forte et efficace. L'orateur se félicite des progrès accomplis et de la prise en compte des bonnes pratiques pour la conduite du projet, notamment les enseignements du plan-cadre d'équipement.

20. Les deux délégations au nom desquelles il parle appuient le Secrétaire général, qui a demandé des ressources pour conclure la planification générale du projet en 2015. L'approbation de ces ressources permettra d'accélérer les préparatifs commencés en 2014 et de présenter les détails du plan à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

21. En sa qualité d'État hôte, la Suisse est consciente que sa responsabilité va au-delà de son rôle d'État Membre. C'est ainsi qu'elle a accordé en 2011 un don de 50 millions de francs suisses pour des travaux d'économie d'énergie au Palais, qui ont été menés à bonne fin en 2013 dans les délais et le budget impartis. Le Gouvernement suisse a également répondu positivement à la demande de l'Assemblée générale pour des prêts préférentiels, dont les modalités sont présentées en détail dans le rapport du Secrétaire général. La Suisse apporte ainsi son plein soutien au plan stratégique patrimonial et s'engage à en assurer la réussite. La délégation suisse espère également que les États Membres assument leurs responsabilités de propriétaire du Palais des Nations et continuent d'appuyer le projet.

22. **M. Khalizov** (Fédération de Russie) dit que plusieurs aspects du plan stratégique patrimonial méritent d'être clarifiés et fait confiance au Secrétariat pour communiquer aux États Membres les informations dont ils ont besoin pour prendre une décision finale sur cette question. Des éclaircissements sont à apporter notamment en ce qui concerne la répartition des fonctions dans le système de gestion du projet, dans le but d'en améliorer l'efficacité et la rationalité et d'éviter les conflits d'intérêt, de faire baisser les dépenses connexes et d'envisager la possibilité de louer des espaces de bureau pour contribuer à la couverture des coûts du projet. L'expérience et les enseignements tirés de précédents projets d'investissement de grande importance, notamment le plan-cadre d'équipement, doivent être mis à profit.

23. La Fédération de Russie se félicite de l'offre du Gouvernement suisse d'accorder des prêts préférentiels à long terme pour financer les travaux de construction et de rénovation. Le Comité devrait envisager d'utiliser ces fonds pour optimiser le financement durant l'exécution du projet. La délégation russe souhaite également examiner la possibilité d'ouvrir un compte spécial pour le projet. Si cette proposition est retenue, il faudrait cependant réfléchir plus avant sur le mécanisme de financement de ce compte, ainsi que sur les quotes-parts des États Membres.

24. La délégation russe souscrit aux observations et recommandations du Comité consultatif, notamment en ce qui concerne la nécessité d'approfondir l'examen des différentes possibilités touchant à la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial. Elle approuve

également les recommandations du Comité consultatif relatives aux crédits demandés pour le projet pour la période allant jusqu'à la fin de 2015.

La séance est levée à 10 h 45.